Sommaire

Un bref aperçu de ce que nous allons voir dans ce rapport



03	Comment travaillons-nous?
07	Organisation de l'offre de santé régionale
13	Promouvoir une démarche qualité
15	Appui à l'exercice professionnel
26	Interpro et exercice coordonné
33	Nos projets à La Réunion
42	Nos projets à Mayotte
47	Gestion de crises
55	Aider au déploiement des SI
58	Informer les infirmiers

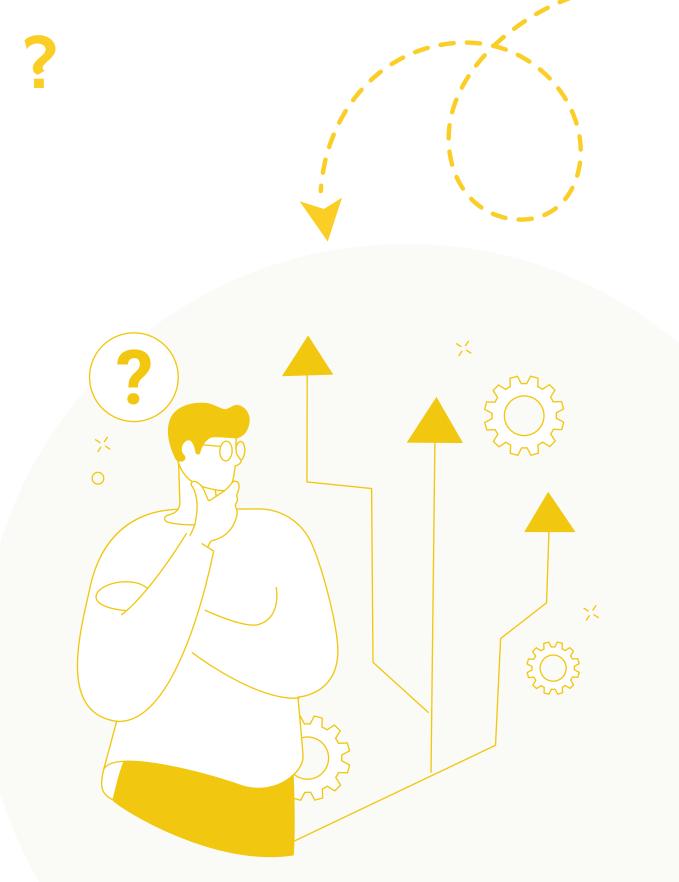
A. QUI SOMMES-NOUS? COMMENT TRAVAILLONS-NOUS?

L'URPS Infirmiers OI, sigle pour "Union Régionale des Professionnels de Santé Infirmiers Océan Indien", est une association loi 1901 créée par la loi HPST de 2009.

Composée d'infirmiers élus par leurs pairs, l'URPS Infirmiers a pour mission de représenter la profession au niveau régional. Elle est l'interlocuteur privilégié des autorités sanitaires régionales. L'URPS participe activement à la construction et à la mise en place de politiques de santé adaptées aux besoins spécifiques de la population. Elle joue un rôle d'intermédiaire entre les infirmiers et les instances publiques, permettant ainsi de faire entendre leur voix et leurs préoccupations.

L'URPS Infirmiers a également pour mission de **promouvoir la qualité des** soins et l'amélioration continue des pratiques infirmières. À travers des **projets innovants**, l'URPS encourage l'évolution des compétences et l'adoption des meilleures pratiques pour garantir des soins de qualité et sécurisés aux patients.

Enfin, l'URPS Infirmiers participe activement à la coordination des professionnels de santé sur le terrain, favorisant ainsi une meilleure collaboration interdisciplinaire. Elle encourage également l'innovation en matière de e-santé et d'exercice coordonné pour répondre aux défis actuels et futurs du système de santé.



VOS ÉLUS URPS INFIRMIERS OI



L'URPS Infirmiers, c'est un bureau de 6 infirmiers libéraux, 13 élus et une chargée de projet.

- Anne-Laure ALBISETTI, Présidente
- El Habib ISMAEL, Vice-Président
- Nicolas BOCQUELET, Trésorier
- Olivier TECHER, Trésorier adjoint
- Elise GAGNET, Secrétaire
- Brigitte BENARD, Secrétaire adjointe

Les membres de l'AG: Philippe HAGUET, Sébastien LALLEMAND, Gilles MARTY, Marie-Laure LEMBA, Teddy AH-FOU, Ruddy MARIANNE et Adèle ODON.

Réunions & Assemblées Générales



En 2023, les élus de l'URPS ont eu l'occasion de se réunir lors de 5 convocations aux assemblées générales et 2 réunions de bureau, au cours desquelles nous avons discuté des orientations à prendre, fixé les objectifs à atteindre et les projets à concrétiser.

En dehors des réunions en présentiel, les élus et la chargée de mission échangent par mails afin de pouvoir avancer rapidement sur les projets et problématiques rencontrés.

Les Assemblées Générales

5 convocations aux **Assemblées Générales** en 2023, 2 ont été reportées faute de quorum suffisant.

Les dates: 24/01*, 06/02, 30/06*, 11/07, 28/11

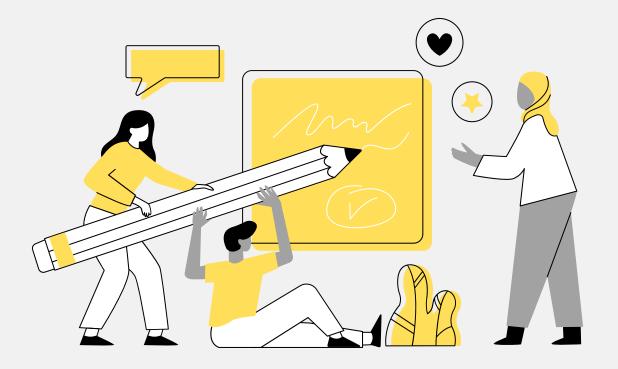
* Reports

Les réunions de bureau

Les membres du bureau se sont réunis à 3 reprises, pour faire le point sur l'organisation et l'avancée des projets en cours : 7/02, 14/03 et 16/05.

Les comptes-rendus de l'avancées des actions sont réalisés et transmis afin que les élus du bureau soient informés en temps réel.

Se réunir & se former



Formation des élus URPS

- Les membres du bureau URPS ont eu l'occasion de se former à la **dynamisation des réunions** avec des outils et méthodes innovantes (14/11).
- Une formation sur le nouvel outil de **gestion financière** a été organisée le 8/08 et le 14/11.

Réunions suivi de projets

Des réunions en trinôme Présidente-Trésorier-Chargée de projet en présentiel tous les lundis et mardis, pour assurer la gestion des projets et le bon fonctionnement général de l'URPS.

Groupes de travail trésorerie et secrétariat

Des groupes de travail (GT) "Trésorerie" ont été instaurés depuis 2021 pour faire le point sur les budgets entre Trésorier, trésorier-adjoint et Président. Des réunions ont eu lieu pour mettre en place un nouvel outil de gestion financière interne.

Un groupe de travail "Secrétariat" a également été mis en place pour gérer l'agenda, les comptes-rendus et l'archivage des conventions & documents.

GT secrétariat: 24/01, 7/02, 6/03, 30/05 et 14/08 **GT trésorerie**: 6/03, 30/01, 22/03, 3/04, 12/04, 4/05, 8/08, 9/10, 30/10, 11/12

B. Travailler avec l'ARS sur l'amélioration de l'offre de santé régionale



Les RDV politiques

Ces échanges ont permis de porter les préoccupations et les besoins spécifiques de notre profession au plus haut niveau de décision et de sensibiliser les autorités compétentes sur les enjeux essentiels liés à la santé dans nos deux îles.

Cette proximité et cette collaboration avec les décideurs ont renforcé notre influence et notre capacité à œuvrer en faveur de l'amélioration des conditions de travail, de la reconnaissance des compétences IDEL et de l'accès équitable aux soins pour tous.

- Rencontre avec la DATPS de l'ARS de La Réunion le 09/01.
- RDV **délégué DGOS** à l'ARS 976 le 19/01
- Rencontre avec Président de CME et le DG du CHU Nord le 08/02.
- Rencontre avec l'ONVS sur la procédure de déclaration d'une agression le 21/02.
- Colloque Mayotte en santé 10/02.
- Rencontre nouveau DG ARS de La Réunion le 14/06
- Rencontre avec la **DRDFE** (Préfecture 974) le 11/09
- RDV **ARS 976** le 16/09 (numérique en santé)
- Rencontre **UFR** le 27/09
- Rencontre Croix-Marine (mandataire judiciaire) le 23/10
- Sollicitation du CHU pour développement parcours RAAC cardiaque le 30/10



- Participation à l'élaboration du projet médico-soignant partagé du GHT le 13/03.
- Audition au **CESEN** le 21/03.
- Demande de la **Cour des comptes** de fournir l'intégralité des justificatifs administratifs et financiers des 3 dernières années (11 et 12/04).
- RDV **ARS 974** sur le podcast.
- Rencontre Département (Protection de l'enfance) le 4/07
- Rencontre de l'Agence
 Nationale de Santé le 24/07
 sur les données des IDE
- RDV ARS 976 pour présentation en webinaire du bilan prévention afin que les IDEL puissent s'en saisir, le 18/12.
- Participation à la conférence inversée de la CIVIISE, le 19/12

Contribuer à l'organisation de l'offre régionale de santé

Travail sur le PRS 2023-2033 à La Réunion et à Mayotte

L'URPS a contribué activement à l'élaboration des orientations du **Projet Régional** de santé (PRS) de La Réunion pour les 10 prochaines années à venir, en mettant en avant l'importance des compétences infirmières ainsi que leur maillage complet du territoire, au bénéfice de la population réunionnaise.

Les dates des ateliers auxquels l'URPS a participé :

• Santé mentale : 14/04, 10/05 et 4/04

Personnes handicapées : 25/04
Personnes âgées : 29/03, 27/04

• Numérique en santé : 31/03 et 21/04

Santé de l'enfant : 6/04
Prévention : 20/04, 9/05
Santé nutritionnelle : 10/05

• Démographie des PS: 29/03 et 11/04

• Démocratie en santé : 4/04

Santé sexuelle : 3/05Santé de la mère : 27/04

Parcours de santé : 13/04, 4/05Conduites addictives : 2/05, 13/04

• One Health: 17/04 et 11/04

Réduction des inégalités : 18/04



Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS) Réunion avec l'ARS de La Réunion sur le **PRAPS**

Date: 19/09

Contribuer à l'organisation de l'offre régionale de santé

Service d'Accès au Soins (SAS)

L'URPS a milité activement pour la mise en place à La Réunion du SAS, comme sur les autres territoires, afin de permettre un accès aux soins plus rapide à la population, par la gestion des soins non programmés, en passant par le Centre 15.

2 réunions en novembre



La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) La CRSA est l'instance régionale de concertation sur les **problématiques de santé** et le **zonage** des professionnels de santé. C'est un lieu d'expression et de propositions ouvert aux acteurs de la santé, aux élus et aux représentants des usagers.

L'URPS y a participé le 5/10/23 pour porter la voix des infirmiers libéraux.

Contribuer à l'organisation de l'offre de santé mentale

Communauté Territoriale de Santé Mentale (CTSM)

La CTSM réunit les professionnels intervenant dans le champ de la santé mentale : sanitaire, social, médicosocial, associations de familles et d'usagers, collectivités territoriales, acteurs économiques et sociaux, éducation nationale, justice, ARS...

La CTSM s'organise en réseau afin de favoriser le travail collaboratif et partenarial, et d'offrir une réponse adaptée aux besoins de la population en matière de santé mentale.

L'URPS a participé aux AG et bureaux de la CTSM les 3/04, 4/07, 10/10 et 13/11 ainsi que participation à la restitution de l'enquête en santé mentale à Stella Matutina le 10/03.

Rencontre avec les acteurs de la santé mentale à La Réunion

Etablir un diagnostic territorial dans lequel les infirmiers libéraux auraient un rôle à jouer.

- Réunion "Repérage et ETP" avec l'EPSMR le 27/03.
- Participation à la Journée Régionale de Santé Mentale le 10/10.

Service d'Accès aux Soins (SAS) santé mentale

Le Service d'Accès aux Soins (SAS) en santé mentale vise à mettre en place un nouveau service d'orientation pour des prises en charge urgentes, non programmées, quand l'accès au médecin traitant n'est pas possible. L'objectif est d'établir un partenariat ville-EPSMR pour pouvoir accéder, à toute heure et à distance à un professionnel de santé qui pourra conseiller, effectuer une téléconsultation, orienter vers une consultation de soin non programmés en ville, les urgences, le SMUR...

L'URPS a participé à la réunion préparatoire le 13/06.

Un dispositif unique d'appui aux professionnels

pour la gestion des parcours de santé complexes

DAC - ETAP Santé

Dispositif d'Appui à la Coordination

Participer à la pérennisation du DAC, afin de venir en appui aux professionnels de santé, du social et médico-social faisant face à des situations complexes liées notamment à des personnes cumulant de nombreuses difficultés. La dimension "ETP" a été ajoutée à La Réunion. Le DAC à La Réunion est nommé "ETAP Santé" pour "Education Thérapeutique Autour du Patient".

Elise GAGNET a été élue Présidente d'ETAP Santé en décembre 2021 avec effectivité au 1/07/22, date de la fusion-absorption d'OIIS par le DAC.

L'URPS a contribué à la mise en place et à la pérennisation du DAC en participant à 39 réunions et points avec le DAC.



C. Améliorer la qualité des soins



Représenter les infirmiers libéraux dans les instances

SAOME

Santé Addiction Outre-mer

Soutenir et travailler avec le réseau SAOME pour promouvoir la santé par la prévention, la réduction des risques et des dommages, l'accompagnement et la recherche dans le **champ des usages et addictions**.

Participer aux Conseils d'administration et aux groupes de travail ainsi qu'au Colloque Santé Addictions.

4 réunions

Les dates : 25/01, 20/06, 10/11 et 12/12

ORISON

Qualité & sécurité des soins

Soutenir et travailler avec ORISON pour promouvoir et accompagner une dynamique d'amélioration de la qualité des soins et de la sécurité des patients. Participer aux réunions de bureau, conseils d'administration et assemblées générales.

Favoriser l'usage de la fiche d'amélioration des pratiques (astreintes en EHPAD).

4 réunions

Les dates: 9/03, 22/03, 27/03 et 12/06

CGSS - DRSM

Améliorer les pratiques

Rencontrer les partenaires pour trouver des solutions aux **problématiques** rencontrées par les infirmiers libéraux dans le **cadre de leur exercice**. Amorcer un travail régional pour **améliorer les pratiques** et notamment sur la perfusion sous cutanée d'hydratation.

4 réunions

Les dates : 17/01, 21/02 , 7/03 et 13/06

Améliorer la qualité des soins

Représenter les infirmiers libéraux dans les instances

CEPIAS

Prévention des infections associées aux soins

- Sollicitation du CEPIAS pour avis sur la fiche AES, le protocole de désinfection de la peau...
- Travail avec la CGSS et l'URPS médecin pour identifier le choix de l'antiseptique en fonction du DIV.
- Enquête de connaissance (août 2023) sur les difficultés rencontrées par les IDEL lors de la manipulation des DIV ou la réfection des pansements DIV. Puis évaluation des pratiques professionnelles (sept-oct 2023).

Date: 20/07, 8/08 et 4/10

COREVIH

Prévention des Accidents d'Exposition au Sang (AES)

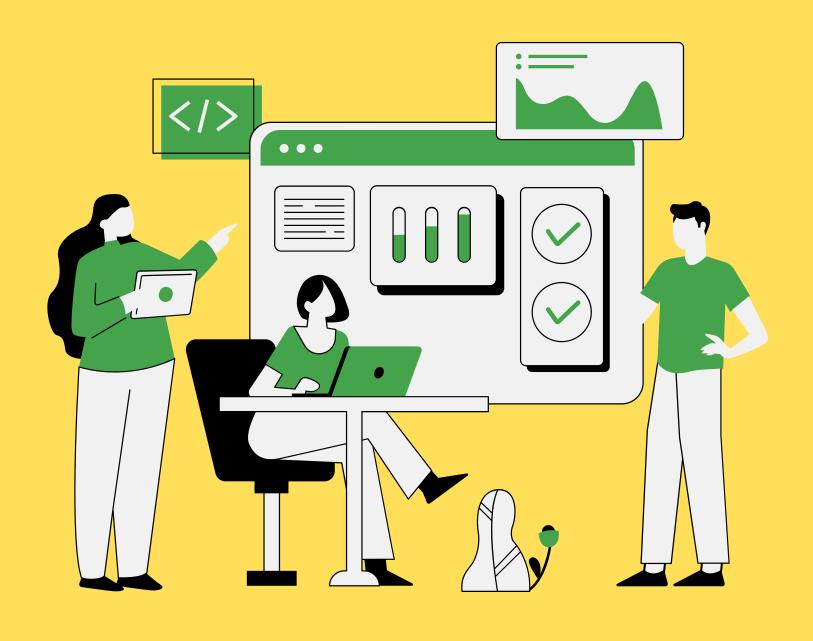
Travail sur les AES : prise en charge des AES des infirmiers libéraux, identification des mesures préventives et travail sur la règlementation en vigueur. **Objectif** : favoriser la diffusion des bonnes pratiques au moyen d'une fiche mémo.

5 réunions

Date: 23/01, 28/02, 7/03, 27/03 et 4/04

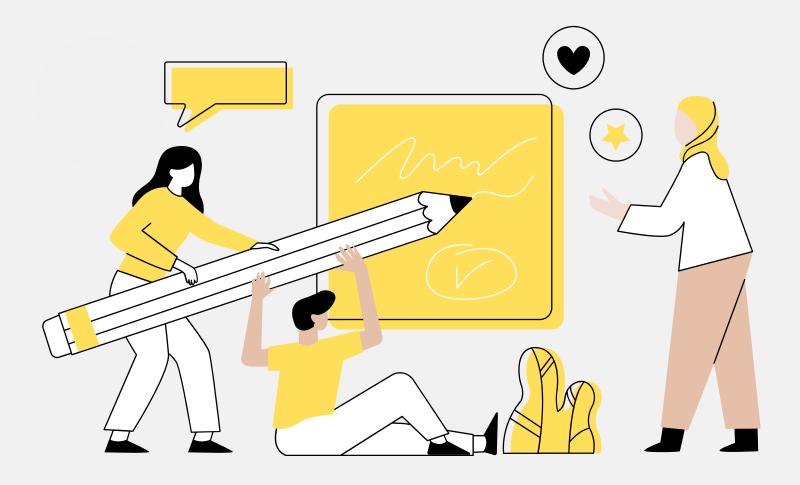


D. Appui à l'exercice professionnel des IDEL sur nos territoires



Réalisation de fiches

à destination des IDEL



Synthétiser les nouvelles informations et en faciliter l'acquisition grâce à des visuels

- Fiche de repérage et d'orientation des victimes de violences intrafamiliales à MAYOTTE
- Grille d'aide à l'évaluation du grave danger et de l'emprise (VIF)
- Arbre décisionnel pour les victimes de violences mineures
- Fiche de repérage et d'orientation des victimes mineures de violences
- Fiche podcast actualisée
- Fiche cotations Covid mise à jour
- Fiche sur les Accidents d'Exposition au Sang (AES)
- Fiche sur les nouvelles compétences vaccinales des infirmiers libéraux
- Affiches info patients VIF pour les cabinets (français, créole, shimaoré et shibushi)

Les fiches en cours d'élaboration :

- Travail sur une fiche sur la circulation routière et stationnement des IDEL dans le cadre de leur exercice professionnel
- Fiche de repérage et d'orientation en addictologie



RéCAPITULATIF DES ACTES LIÉS A L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

MESURES DEROGATOIRES EN COURS

- X Autorisation d'exercer en simultané avec les remplaçants (fin au 31/12/22)
- X Dérogation IK : principe du « professionnel le plus proche » (fin au 31/12/22)
- ✓ Séance de surveillance covid par un infirmier à domicile (AMI 5.8 + MCI)
- X VDSI/visite d'appui à l'isolement (AMI 5,6 + MCI/foyer) (fin au 31/01/23)
- Majoration en sus des actes infirmiers chroniques pour les patients COVID +, pendant 10j à compter du test positif (dans les DOM = AMI 1.58 ou AIS 1.93 / en métropole = AMI 1.65 et AIS 1.96)
- ✓ Exo 3 pour tous les actes de vaccination.
- X Indemnité forfaitaire de déplacement de 0,04€ (fin au 31/12/22)

RECAPITULATIF DES COTATIONS LIEES A L'EPIDEMIE DE COVID19



FACTURATION DES TESTS

Tests RT-PCR

- En cabinet : AMI 1,9
- A domicile: AMI 4,2

Tests antigéniques

- En cabinet : AMI 4,9
- A domicile : AMI 7,3
- TAG nasal (enfant de moins de 12 ans, 2nde intention) : AMI 3,6

 Pour le dépistage des enfants de moi

Pour le dépistage des enfants de moins de 7 ans : MIE non applicable

"EXO DIV" PCR et antigénique uniquement pour : ALD, 65 ans et +, mineurs, professionnels de santé et leurs employés (sur justificatif).

Tests salivaires

- En cabinet : AMI 1,9
- A domicile: AMI 2,6 + IFD

FACTURATION VACCINATION

Se cumule à taux plein avec un autre acte. Prise en charge à 100% par l'AM avec la lettre clé INJ.

- INJ(A) Prescription et vérification de l'éligibilité par un pharmacien ou médecin :
- INJ(B) Prescription et vaccination : 7,80€ INJ (B1) Prescription et vaccination + TROD (lère injection) : 10,30€
- INJ(C) Vaccination à domicile : 14,15€
- INJ (C1) Vaccination à domicile + TROD (lère injection) : 16,65€

Majoration de 0,30€ dans les régions et départements d'Outre-mer.

Vaccination des enfants : cumul possible avec la majoration MIE soit + 3,15€

Le délai de 15 min après une dose de rappel n'est plus nécessaire pour certains publics. Pour en savoir plus, consultez le <u>DGS-Urgent n°2022_04</u>

Les compétences vaccinales



infirmières



Les vaccins pouvant être administrés sans prescription médicale préalable



Personnes à vacciner	Vaccins autorisés	Contre-indications
18 ans et +	Grippe	Antécédents de réaction allergique sévère à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure
16 et + pour lesquels la vaccination est recommandée	Grippe	Antécédents de réaction allergique sévère à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure
18 ans et + ou 16 ans et + pour lesquels la vaccination est recommandée	Diphtérie Tétanos Poliomyélite Coqueluche Papillomavirus humains Infections invasives à pneumocoque Hépatite A Hépatite B Méningocoque A Méningocoque B Méningocoque C Méningocoque Y Méningocoque W Rage	N/A NB : Seul l'acte d'injection par l'IDEL n'est plus soumis à prescriptic médicale préalable. Les IDEL ne peuvent pas prescrire de vaccin. Le patients sont toujours tenus d'avoir une prescription médicale préalables patients sont toujours tenus d'avoir une prescription médicale préalables pour pouvoir se faire délivrer le vaccin en pharmacie (à l'exception pour pouvoir se faire délivrer le vaccin antigrippal).



Inscription de l'injection dans le carnet de santé



Inscrire dans le carnet de santé ou carnet de vaccination et le dossier médical partagé (DMP) du patient vacciné :

- vos nom et prénom
- le nom du vaccin administré
- la date de l'administration
- le numéro de lot.

Si vous n'avez pas le carnet, écrivez ces informations dans le dossier de soins infirmiers et délivrez au patient une attestation de vaccination avec toutes ces informations.

En l'absence de (DMP) et sous réserve du consentement de la personne vaccinée, transmettez ces informations au médecin traitant du patient, via la messagerie sécurisée de santé.



Facturation de l'acte



- Si le patient a une prescription préalable pour la vaccination établie par un PS ou que la délivrance du vaccin ne nécessite pas de prescription: AMI 2,4
- Si le patient n'a pas de prescription préalable établie par un autre PS (alors que le vaccin est à prescription obligatoire): AMI 3.05

Lors de la facturation de l'acte d'injection, vous devez renseigner la zone prescripteur. Quand vous facturez un acte d'injection sans prescription médicale préalable, renseignez votre propre numéro d'Assurance Maladie à la place du numéro du médecin.



URPS Infirmiers Océan Indien contact@urpsinfirmiers-oi.fr

Les 7 étapes à suivre en libéral en cas

d'Accident d'Exposition au Sang



C'est quoi un accident d'exposition au sang?

Tout contact avec du sang ou un liquide biologique contenant du sang.







Piqûre, coupure

Projection muqueuse

Peau lésée



ARRÊTER IMMEDIATEMENT LE SOIN

Ne pas faire saigner!





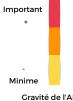
LAVER ET DESINFECTER IMMEDIATEMENT

- Laver à l'eau et au savon pendant 5 min.
- Rincer abondamment.
- Désinfecter après séchage ou immersion pendant 5 min avec Dakin, bétadine dermique ou alcool 70°.
- Si projection muqueuse : rincer **5 min** avec eau/sérum physiologique.





EVALUER LE RISQUE INFECTIEUX



Piqûre profonde, aiguille creuse, souillée avec du sang, IV Piqûre avec aiguille pleine ou IM ou SC

Piqûre par collecteur surchargé, crachats, morsures, griffures

Gravité de l'AES



DECLARER L'AES SUR WEB AES-VILLE

https://aes-ville.chu-besancon.fr

Web AES Ville est une plateforme développée par l'Ordre Infirmiers, accessible depuis votre application E-CPS avec votre n°RPPS. Elle permet aux IDEL de saisir et documenter les AES. L'objectif est de constituer une base de données qui permettra de connaître la typologie des AES pour identifier et prioriser les actions de prévention destinées à diminuer le risque en ville.

Les 7 étapes à suivre en libéral en cas



d'Accident d'Exposition au Sang



EFFECTUER LES PRELEVEMENTS

Télécharger le modèle de consentement





Prélèvements sanguins dans un tube sec : • de l'IDEL victime

• du patient source avec son consentement écrit et signé

Il est recommandé d'effectuer les sérologies VIH, hépatite B et C. Le tube sec se garde 48h max au réfrigérateur.

NB: Depuis le 1er janvier 2022, le dépistage du VIH est accessible sans avance de frais et sans ordonnance, sur simple demande et sans rendez-vous, dans tout laboratoire de biologie médicale. Cela signifie que le test est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.



CONSULTER DANS LES 24H MAX



Objectif: évaluer le risque infectieux et le risque de contamination pour mettre en place un traitement si besoin.

Seul le prélèvement sanguin à 6 semaines permettra de déterminer une contamination.

Semaine, heures ouvrables : CeGIDD

- CeGIDD Nord-Est: CHU Félix Guyon: 0262 90 55 69
 CeGIDD Ouest (CEPS): CHOR: 0262 74 23 80
- CeGIDD Sud : CHU GHSR : 0262 35 96 10
- CHM Mayotte: Service des Maladies Infectieuses: 0269 61 80 00 poste

Week-end, jours fériés, nuit : URGENCES hospitalières

- Nord: CHU Félix Guyon: 0262 90 57 32 Est: GHER: 0262 98 88 84 IOA / 0262 98 88 86
- Ouest: CHOR: 0262 74 21 00
 Sud: CHU GHSR: 0262 35 90 00 poste 5 7721/5 5040 ou demander les
- urgences
 Mayotte: CHM: 0269 61 80 00

L'IDEL victime de l'AES informe son médecin de traitant. Le médecin traitant peut aussi réaliser le suivi régulier.

Médecin traitant



L'ACCIDENT DU TRAVAIL

- 1. Prise en charge des frais médicaux : prise en charge à 100% des frais médicaux liés à l'AES à condition d'avoir souscrit à l'Assurance Volontaire Accident du Travail (AVAT) de la CGSS ou d'un assureur privé.
- 2. En cas d'arrêt de travail : envoie dans les 48 h au service médical de la CGSS pour percevoir des indemnités journalières à compter du 4ème jour.
- 3. CARPIMKO: Déposer l'arrêt initial et les prolongations sur votre espace personnel pour percevoir des indemnités journalières à compter du 91ème jour.

OPTION: Prévoyance (assurance privée) pour percevoir des indemnités journalières complémentaires à celles de l'Assurance Maladie.





"Les soignants face à la violence"

Un podcast de l'URPS Infirmiers Océan Indien



L'URPS Infirmiers Océan Indien a créé un podcast "Les soignants face à la violence". Tous les deux mois, un nouvel épisode est mis en ligne afin de sensibiliser les soignants au repérage et à la prise en charge des victimes de violences.

Episode 1 - Tu vas mourir avant tes 30 ans...

Au travers du témoignage d'Anne-Laure, et avec l'aide du Dr Christelle Richauvet médecin formée en victimologie, cet épisode permet d'**identifier les mécanismes de la violence** et donne des clés aux soignants pour **repérer**.

Episode 2 - Révéler les violences

Cet épisode donne la parole à une Intervenante Sociale de Gendarmerie, la Vice-Procureure de St Pierre et l'Ordre National Infirmiers, afin de parler du **signalement** au procureur, l'accompagnement vers le **dépôt de plainte**, les **mesures de protection** de la victime et la **rédaction d'une attestation** clinique.

Episode 3 - Le légiste, médecin des victimes vivantes

Cet épisode met en lumière le travail trop peu connu des **médecins légistes** dans prise en charge des victimes de violences vivantes et dans l'**appui aux professionnels de santé**. Par ailleurs, des modèles innovants voient le jour en France comme l'Unité de Suivi pour Femmes Vulnérables du Havre.

Episode 4 - Comprendre, s'en sortir, se reconstruire

Cet épisode traite de l'incidence de l'**emprise** et des violences sur la santé des victimes. Nous comprendrons l'importance de la **prise en charge psychologique** et décrivons la **posture soignante** à adopter face à une victime. Enfin, nous mettons en lumière les moyens qui permettent aux victimes de se réapproprier leur corps, retisser des liens sociaux et se réinsérer professionnellement.

Episode 5 - Soigner les auteurs pour protéger les victimes

Cet épisode nous aide à comprendre pourquoi la **prise en charge des auteurs de violences conjugales** est une nécessité pour protéger les victimes et lutter contre la récidive.

Episode 6 - Mayotte, de la violence à la résilience

Mayotte fait face à une **recrudescence des violences** et les professionnels de santé sont souvent mis en grande difficulté dans leur exercice. Mais Mayotte, c'est aussi un **territoire qui regarde vers l'avenir** et où naissent des projets innovants qui laissent entrevoir des jours meilleurs.

Episode 7 - Silence et souffrance : quand les soignants deviennent victimes de violence

Cet épisode explore les difficultés que les soignants rencontrent lorsqu'ils sont victimes de violence dans leur exercice. Il donne des pistes pour se reconstruire après ces traumatismes et invite les professionnels de santé à porter plainte et à signaler les violences.

Episode 8 - La grossesse : une période à risque

Nous abordons les **violences que peuvent subir les femmes pendant leur grossesse**, les conséquences sur leur santé et celle du bébé, ainsi que les moyens de **prévention** et de **prise en charge** par les professionnels de santé. Nous parlons également du lien entre la consommation d'alcool pendant la grossesse et les risques associés aux **troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale**.

Episode 9 - Briser le silence et protéger l'enfance

S : urpsinfirmiers-oi.fr F66ebook : @urpsinfirmiersoi

Découvrez comment les **soignants sont des sentinelles** pour détecter, signaler et soutenir les **enfants victimes de violences**, ainsi que l'importance cruciale de l'accompagnement dans leur rétablissement.

Episode 10 - Adolescence : comprendre et combattre la violence

Limbedin: URPS Infirmiers Océan Indien M<u>&</u>1: contacteurpsinfirmiers-oi.fr

Dans cet épisode, découvrez les facettes du cyberharcèlement, la prévention des violences chez les jeunes et les solutions face au risque suicidaire, avec nos experts Guillaume DORAI, Daniel PAPA, et le Dr. Gérard D'abadie. Un regard essentiel sur l'adolescence et la violence.

Nous vous invitons à découvrir le podcast sur vos plateformes préférées en scannant le QR code en bas de page :







Infirmiers Of

Grille d'aide à l'évaluation VIF



NOM Prén Adre	om : Mail et/ou tél où elle peut			
INFO : Plus il y a de réponses positives, plus le risque de gravité est élevé.				
VIOLENCE	 Êtes-vous blessée? Craignez-vous de nouvelles violences? A-t-il déjà évoqué ou commis des actes à caractère sexuel qui vous ont mis mal à l'aise ou vous ont blessé? Vous êtes vous déjà sentie humiliée ou insultée? Votre partenaire ou ex a t il déjà été violent avec vous? Vous a-t-il déjà menacé de mort (ou vos enfants)? 			
DANGER	 Votre partenaire ou ex possède-t-il une arme? Utilise-t-il des objets de la vie courante comme arme? Consomme-t-il de l'alcool, drogues et/ou médicaments? A-t-il des antécédents psychiatriques? A-t-il déjà blessé quelqu'un, une ex-partenaire? A-t-il déjà eu des ennuis avec la justice ou la police? La police est-elle déjà intervenue chez vous? A-t-il déjà menacé de vous tuer ou vos enfant? Pensez-vous qu'il soit capable de vous tuer? A-t-il précisé de quelle manière il projetait de le faire? Avez-vous peur pour vous, pour vos enfants? La fréquence et l'intensité des violences (verbales, physiques, sexuelles ou psychologiques) ont-elles augmenté? Étes-vous enceinte? Avez-vous des jeunes enfants? Est-il au courant de votre projet de séparation? Si vous êtes déjà séparée, cherche-t-il a savoir où vous résidez? Avez-vous déjà pensé à mettre fin à vos jours? 			
EMPRISE	 □ A-t-il déjà tenté ou menacé de se suicider ? □ Vous sentez-vous isolée de votre famille, de vos amis ? □ Vous sentez-vous « à bout », êtes vous déprimée ? □ Votre partenaire ou ex essaie-t-il de contrôler ce que vous faites (vêtements, maquillage, sortie, travail) ? □ Vous surveille-t-il quotidiennement (mails, sms, appels, vocaux) ? □ Disposez-vous librement de votre argent, de vos papiers (CB, passeport, carte vitale) ? □ Êtes-vous en dépendante financièrement ? 			





LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

ENFANT OU ADO EN DANGER

REPÉRAGE ET PRISE EN CHARGE

En tant que soignants, vous pouvez être confrontés à des faits de violences sur un jeune patient durant votre exercice et à domicile.

Quels signes peuvent vous alerter?

- · Lésions traumatiques inhabituelles (ecchymoses, brûlures, fractures) avec des explications peu plausibles.
- Modification du ressenti de la douleur (anesthésie ou hupersensibilité)
- Accidents domestiques répétés, symptômes flous fréquents
- Enurésies, troubles du sommeil, troubles alimentaires
- Grossesse chez une jeune fille de moins de 15 ans.
- Retard de croissance, du développement psychomoteur, des apprentissages ou a contrario maturité précoce
- Changement de comportement sans cause apparente.



Rédiger une Information Préoccupante (IP) à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP)



C'est quoi ? Tout élément laissant craindre un danger pour la santé, sécurité, moralité, éducation ou développement d'un

Comment faire ? Remplir une fiche de recueil d'inquiétudes et dangers, à transmettre à la CRIP. Possibilité d'appeler la CRIP pour avoir des conseils au 02 62 90 39 70.

En cas de violences sexuelles, que faire ? Si vous suspectez des violences sexuelles envers un mineur, il est impératif de faire une IP, à moins qu'une urgence médicale ne nécessite une hospitalisation immédiate (agression de moins de 5j, contraception d'urgence, prélèvements...). Informez également les parents de la situation sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'enfant.





UMJ CHU SUD 0262 35 92 00

Grave danger ou violences sexuelles

En cas d'urgence grave ou de violences sexuelles, **informer immédiatement le Procureur en** effectuant un signalement.



Procureur Nord: 0262 40 23 48 **Procureur Sud**: 0262 96 10 84



Télécharger la fiche de recueil d'Information Préoccupante







Télécharger le modèle de signalement au **Procureur**

CONDUITE A TENIR FACE A UNE SUSPICION DE VIOLENCES

- · Mettre en place un climat de confiance et d'écoute.
- Poser la question des violences de façon neutre (Exemple : "Est ce que quelqu'un t'as déjà fait du mal ?") et repérer les signes.
- · Rassurer la victime : elle n'y est pour rien, l'agresseur est le seul responsable. La loi interdit et punit toutes les violences.
- Evaluer les risques encourus pour l'enfant. En cas de danger, alerter la CRIP et si nécessaire effectuer un signalement au Procureur.

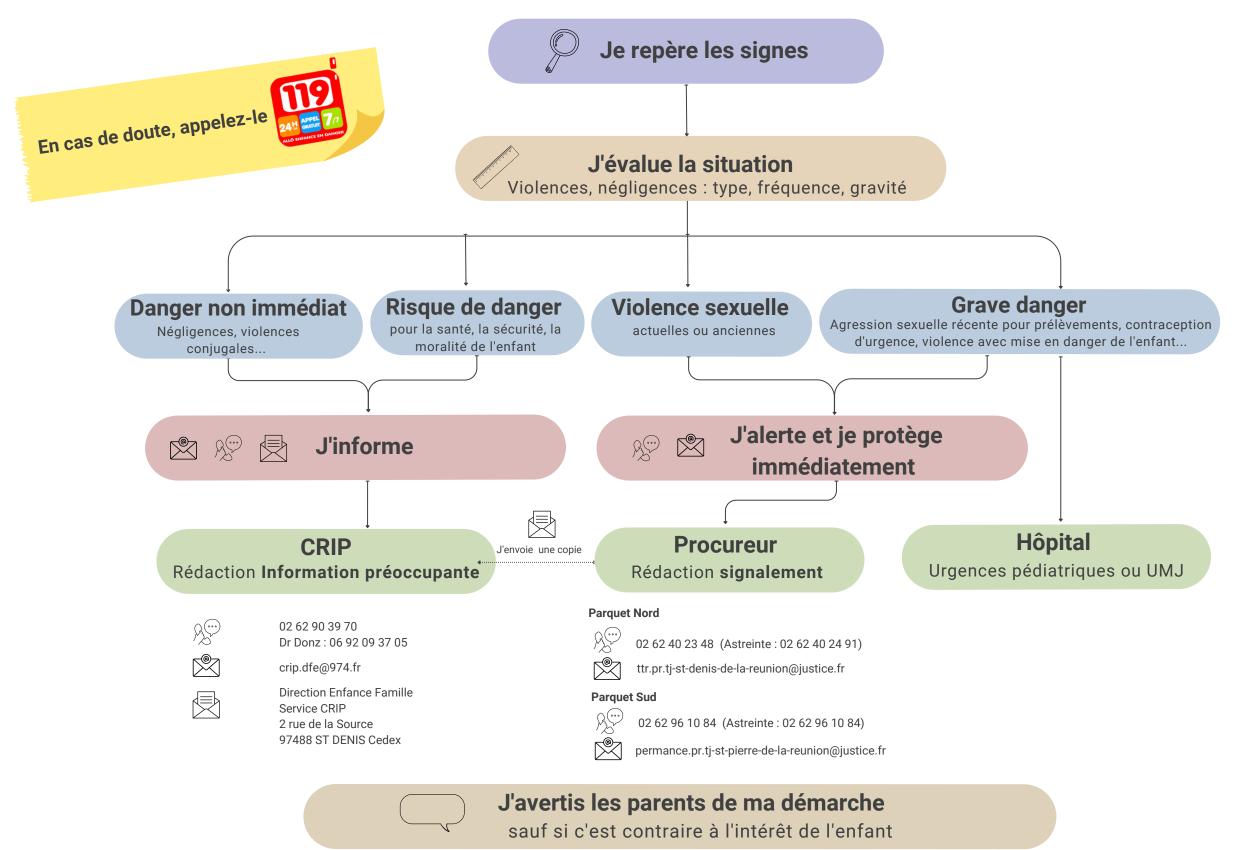


Inviter la victime à appeler le 119, n° gratuit, anonyme, disponible 24/24h et 7/7j, non repérable sur les factures et les téléphones : écoute, renseignements et conseils



LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ENFANT OU ADOLESCENT EN DANGER







LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

ET A MAYOTTE... VERS QUI ORIENTER? QUI CONTACTER?

ACFAV (Aide aux victimes)

- **8** N° Vert 24/24: 5555 (appels et SMS)
- 129 Route Nationale 97 600 MAMOUDZOU
- Thoraires: Lundi-jeudi (7h-12h, 13h-16h), Vendredi (7h-12h)
- ® Téléphone : 02 69 61 29 49

• Tifaki Hazi (Insertion économique)

- 💹 contact@tifaki-hazi.com
- **2** 0269 62 46 46 / 0639 09 33 61

• ISCG (soutien et orientation vers assos)

- • Commissariat de MAMOUDZOU, Rue de l'Hôpital 97620 MAMOUDZOU
- 75 Téléphone : 02 69 80 75 64
- 🛂 ra.said@mlezi-maore.com

• CDAD (Accès aux droits)

- Tribunal Judiciaire de Mamoudzou, RN 1 97600 MAMOUDZOU
- ULundi-vendredi (8h-15h30)
- 28 Téléphone : 02 69 64 64 35
- 🗠 cdad-mayotte@justice.fr
- <u>www.cdad976.fr</u>

· Correspondant départemental "Aide aux Victimes"

- <u>victime-mamoudzou@interieur.gouv.fr</u>
- · Narihime ASJSPF (Soutien juridique et social)
- · ® 06 93 45 30 38

• CPCA de Mlezi Maore (auteurs de violences)

- 1 Travailleur social: 06 39 09 07 59
- Psychologue: 06 39 67 75 39
- • Cheffe de service : 06 39 29 08 87
- 💹 cpca@mlezi-maore.com

· Régie Territoire de Tsingoni

• 🖾 direction@rtt976.com

Unité Médico-Judiciaire 976

• 8 06 93 45 30 38 (<u>urgences, soir et week-end</u>)



Télécharger la fiche de recueil d'Information Préoccupante à adresser à la CRIP





Consulter le modèle de signalement au Procureur





Envoyer un signalement au Procureur de la République :

- Majeurs: pr.tj-mamoudzou@justice.fr

Que faire si un enfant est victime de violences?

En cas de grave danger ou violences sexuelles :

Signalement au Procureur + copie à la CRIP

En cas de doute sur des violences : Information Préoccupante (IP) à la CRIP 976 "Cellule Bass Maltraitance"

- bass.maltraitance@cg976.fr
- ® Médecin de la CRIP : 02 69 64 37 77

N°d'écoute et d'information



5555 ACFAV

39 19 Violences Femmes info

0800059595 SOS Viols Femmes information

119 Allô enfance en danger

N°urgence



- 17 Police/Gendarmerie
- **15** SAMU
- **18** Pompiers
- 115 Hébergement d'urgence • 114 Alerte SMS à la police ou à la

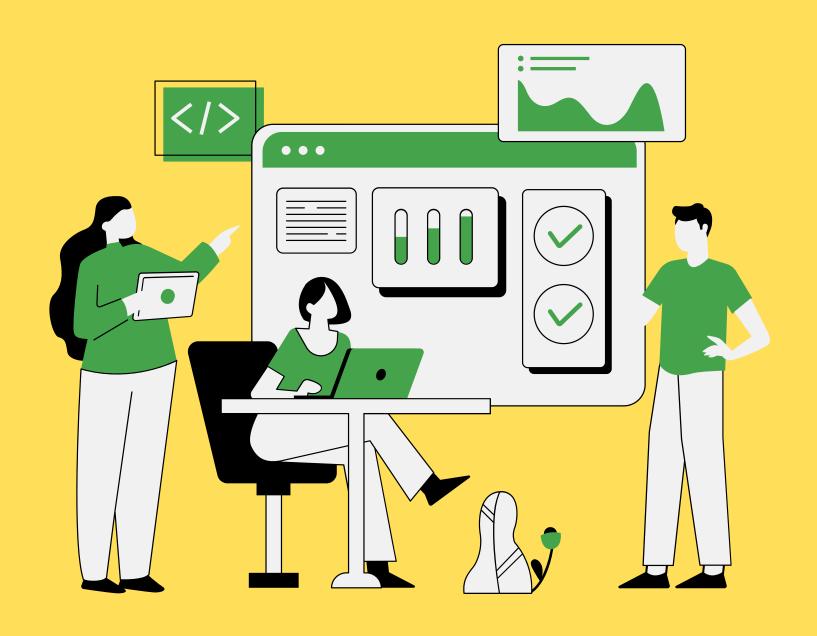




Violences intrafamiliales SENSIBILISATION

Jeudi 23 novembre 2023 8h-15h30 A l'hôtel Le Sakouli Bandrélé - MAYOTTE

E. Contribuer à l'organisation de l'exercice coordonné et favoriser l'interprofessionnalité



Tip@santé

Se réunir entre URPS des professions de santé de La Réunion pour avancer sur des problématiques d'interprofessionnalité et porter des projets pluri-pro.

Tip@santé est une association inter-URPS réunissant les 10 Présidents des URPS de La Réunion.

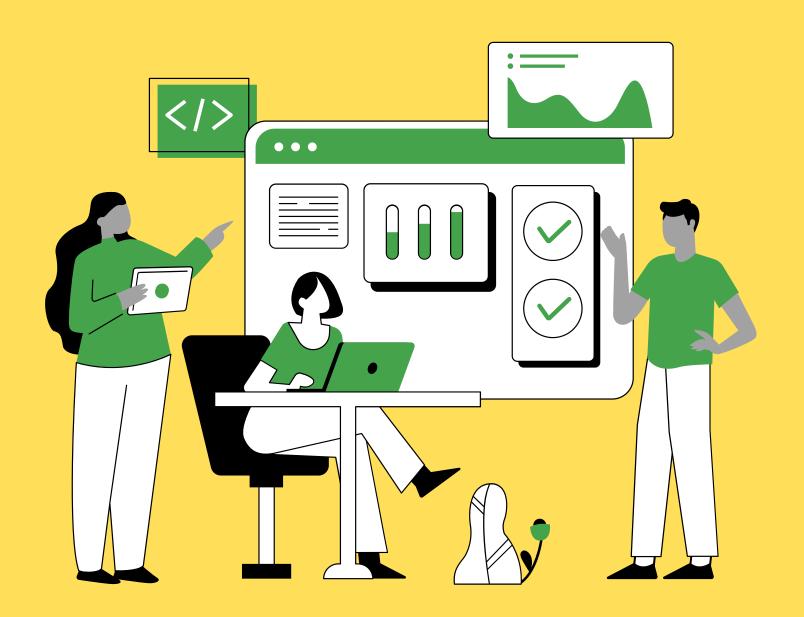
L'URPS Infirmiers OI participe aux réunions, bureau, conseils d'administration et assemblées générales. Un appui est apporté, via Tip@santé, à l'exercice coordonné (CPTS).

Tip@santé porte le dispositif Maison de soins libérale (cf. page 28), Lib'Sans Tabac (Cf. page 32) et la coordination des CPTS du territoire (Cf. page 30).

Les dates :

- CA le 17/01
- CA puis AGE 28/02
- CA le 30/03
- CA le 10/08 et GT CPTS le 21/08
- AG et CA le 7/09
- CA le 30/11

Groupes de travail dédiés au congrès "exercice coordonné" : 6/01, 15/06, 27/06 et 13/01



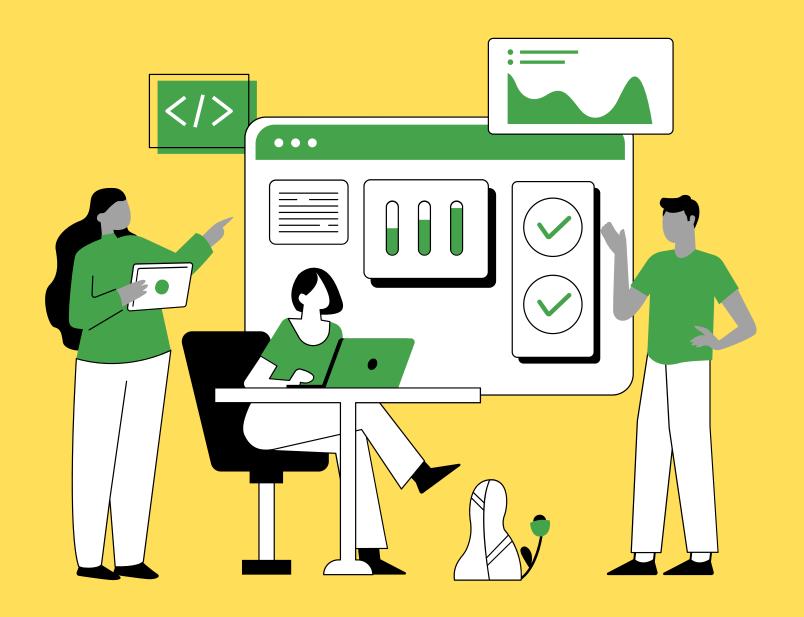
Maison de Soins Libérale

Les infirmiers libéraux interviennent en binôme avec les médecins de ville dans une structure adossée au CHOR à St Paul.

Cette initiative vise à assurer les soins non programmés, tout en limitant la saturation des services d'urgences. Ce projet démontre la capacité de collaboration entre les infirmiers libéraux et les médecins généralistes pour garantir une prise en charge optimale des patients en réduisant leur anxiété puis en les replaçant dans un parcours de soins. Ce dispositif a été retenu dans le cadre d'un financement IPEP (art. 51), porté par Tip@santé.

Participation aux COPIL de la MSL. Projection de reprise du portage du projet par la CPTS Ouest en discussion. Participation à l'évaluation de l'article 51 avec l'ARS et la CGSS.

Dates: 14/06, 19/09 et 13/12



Les CPTS



S'organiser sur notre territoire pour répondre aux besoins de santé spécifiques de la population.

Au total, 6 CPTS ont été créées à **La Réunion** avec l'appui de Tip@santé. Elles ont toutes signé leurs ACI afin de développer leurs projets de santé.

Nos rendez-vous :

- Rencontrer les CPTS pour les informer sur les VIF (27/02)
- Rencontre avec la CPTS Grand Sud pour présentation des missions (6/06)
- Rencontre avec la CPTS Réso (19/06)
- Point avec la CPTS Australe au cours de leur CA (2/11)
- Rencontre avec la CPTS Ouest (18/12)

Une CPTS (Avéroès) est en fonctionnement. Deux CPTS sont en cours de construction à **Mayotte** (Petite Terre et Mamoudzou). L'URPS apporte son concours à la structuration et à l'élaboration des projets des CPTS en lien avec l'ARS 976. Nous avons rencontré la CPTS Avéroès et présenté nos missions respectives.

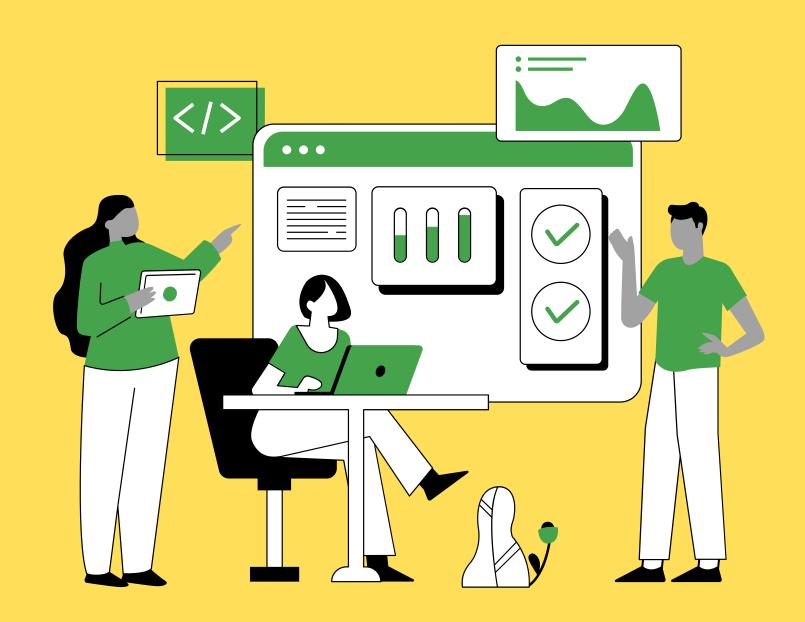
6 réunions : 27/02, 2/05, 6/06, 19/06, 25/10, 2/11 et 18/12

Liens entre les URPS

Rencontres avec les URPS Masseurs-Kinésithérapeutes, URPS pharmaciens et l'URPS Médecins, afin de renforcer la collaboration interprofessionnelle et favoriser l'échange d'expertises.

Ces rencontres ont permis de discuter des défis communs auxquels sont confrontés nos professions respectives et d'explorer des pistes de solutions innovantes.

4 réunions



Fludifier les parcours



Travail avec les partenaires régionaux

Lib'sans Tabac

Sevrage tabagique

Envisager la reprise du projet porté par Tip@santé pour en faire un article 51 à deux niveaux de prise en charge (ville et hôpital) dans le sevrage tabagique.

4 réunions

Date: 11/05, 15/09, 9/10 et 15/12

Handisanté

Accompagnement des personnes en situation de handicap

Les personnes handicapées sont peu suivies par des médecins et spécialistes, il est apparu essentiel d'accompagner au mieux le public des personnes en situation de handicap. COPIL au CHOR.

1 réunion Date : 13/02

Protocoles de coopération

Webinaire ARS 974

Permettre le transfert d'activités ou d'actes de soins à visés préventive, diagnostique ou thérapeutique, du professionnel de santé délégant au professionnel de santé délégué. L'objectif est de pouvoir créer de nouveaux protcoles pour La Réunion.

1 réunion Date : 14/06

Gecoplaies

Gecoplaies est une association créée en 2015 par les médecins et les infirmiers afin de monter une expérimentation article 51 dédiée aux plaies complexes.

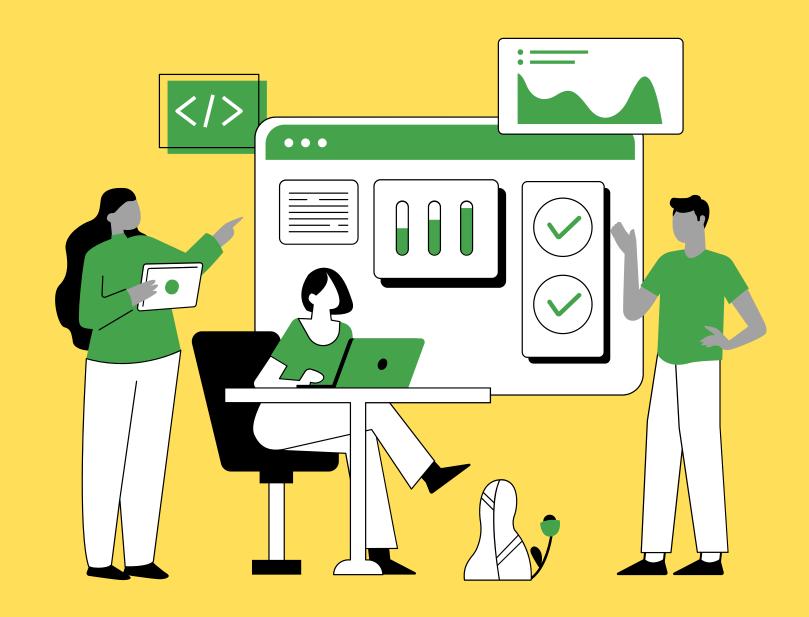
Une application mobile créée et mise à disposition des professionnels de santé dans le but de solliciter une expertise dans la prise en charge de plaies chroniques complexes par des médecins et infirmiers titulaires d'un DU Plaies et cicatrisation.

L'URPS Infirmiers OI a été auditionnée par l'IGAS afin de participer à l'évaluation de l'article 51 créé pour l'expérimentation Gecoplaies.

Participation à l'Assemblée Générale de l'association.

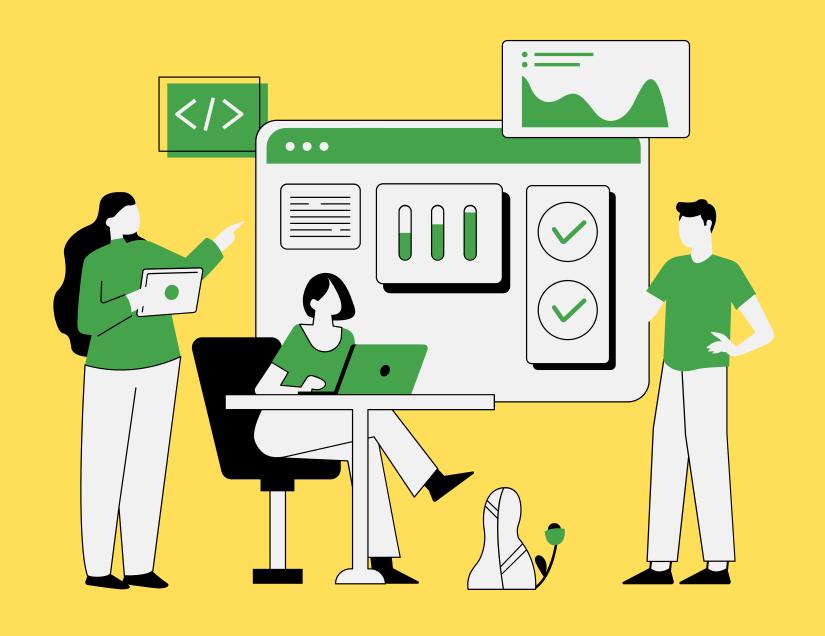
Fin du dispositif au 1/07/23.

1 réunion : 15/06/23



F. Mettre en place des projets dans le domaine des soins, de la prévention, de la promotion de la santé, de la veille sanitaire...

A LA REUNION



Astreintes de nuit en EHPAD



17 réunions (CREX, groupes de travail et points avec l'infirmier référent):

10/01, 13/02, 28/02, 27/03, 3/04, 4/04, 12/04, 17/04, 18/04, 10/05, 7/08, 22/08, 13/10, 13/11, 14/12, 15/12 et 18/12

L'URPS, en partenariat avec trois EHPAD de l'Ouest de La Réunion (EHPAD Fabien Lanave, EHPAD Les Alizés et EPHAD Les Lataniers), poursuit son projet d'astreintes infirmières de nuit permettant de sécuriser la prise en charge des soins non programmés la nuit hors urgences vitales.

Ce projet a obtenu, pour la 3ème année consécutive, la satisfaction de l'ensemble des parties prenantes, infirmiers, URPS, EHPAD et résidents.

<u>Les perspectives d'extension et d'évolution du projet</u> :

- Rencontre **URPS-EHPAD-HAD** afin de répondre à la problématique de l'intervention IDEL auprès d'un patient pris en charge par l'HAD au sein d'un EHPAD.
- Travail engagé à la demande de la **Croix-Rouge** pour inclure 11 lits dans le projet d'astreintes (9/01, 17/01, 30/01).
- Sollicitation par le **LHSS de Bois d'Olive** pour une astreinte infirmière organisée et appui règlementaire.
- COPIL avec l'ARS, en lien avec l'**ANAP**, afin d'identifier toutes les organisations nationales qui effectuent des astreintes de nuit, dans l'optique d'uniformiser ces dispositifs (14/12).
- Sollicitation par l'**ASDR (HAD)** afin d'intégrer le dispositif pour les appels de patients restés sans réponses (15/12 et 18/12).

Podcast VIF

"Les soignants face à la violence"

Disponible sur Soundcloud, Deezer, Spotify, Google Podcast, Podcast Addict, Podcast en santé et YouTube



Un podcast pour donner les clés aux soignants pour repérer, accompagner et orienter les victimes de violences. Un nouvel épisode tous les deux mois depuis le 25/11/2021!

- Cinq épisodes ont été produits et postés sur les plateformes d'écoute (Soundcloud, Deezer, Spotify, Google Podcast, Podcast Addict, Podcast en santé, Youtube).
 - Plusieurs **fiches** de repérage, prise en charge, orientation, des arbres décisionnels et une fiche récapitulative ont été réalisés et mis à disposition sur notre site.
 - L'URPS Infirmiers OI a continué à élargir son réseau de partenaires experts: CMP de La Possession, Ordre National des Infirmiers, RePeRe, CRIP 974, Centre Ressources TSAF, Référent CHU Sud, association EPA, Log.In Prévention, Maison de la Protection des Familles de la gendarmerie (Mayotte + Réunion), Les Flamboyants, ALMA 75 et ALMA 974, 3977, CIVIISE, Planning familial, APAJH, SAOME, direction Fondation Père Favron, association 125 et après, Collectif CIDE Outre Mer, Haki-Za-Wanatsa, REPEMA, Fédération Française des Réseaux en Santé Périnatale (FFRSP)...

84 groupes de travail

JOURNES VIF

Sensibilisation et informations interprofessionnelles



Sensibiliser les professionnels de santé aux violences intrafamiliales

En 2023, déploiement de journées d'informations interprofessionnelles pour sensibiliser au repérage et à la prise en charge des victimes de VIF.

Sessions d'informations le 31/08 au Port, le 26/09 à St Pierre, le 3/11 au Port.

Outils pratiques réalisés :

- Fiche n°1 Repérage, prise en charge, signalement et orientation des victimes mineures
- Fiche n°3 Arbre décisionnel «j'aide et j'accompagne» ou «J'alerte et je protège» victimes mineures
- Fiche n°4 Récapitulatif des épisodes du podcast avec QR code pour écoute sur les différentes plateformes.
- Affiches d'information des patient(e)s pour les cabinets des libéraux en français, créole, shimaoré et shibushi.
- Grille d'aide à l'évaluation du grave danger et de l'emprise des victimes de violences

41 groupes de travail: 1 en janvier / 4 en février / 2 en mars / 5 en avril / 4 en juin / 3 en juillet / 9 en août / 3 en sept / 4 en oct / 5 en nov / 1 en déc



Violences intrafamiliales

FORMATION INTERPRO

31.08. 2023 à Tesis Le Port

26.09.23 au Battant des lames St Pierre

03.11.23 à Tesis Le Port

Programme

8H30-9H: CAFÉ D'ACCUEIL

9H-10H

Prévalence, définitions et cycle de la violence

10H-10H30

Emprise et psychotrauma, conséquences sur la santé des femmes et des enfants

10H30-10H45 : COLLATION

10H45-12H

Législation, sanctions pour les auteurs, dispositifs pour les victimes **Repérage systématique** des VIF et outils, évaluation des signes de gravité

12H-13H30 : DÉJEUNER

13H30-14H30

Prise en charge d'une victime à protéger : signalement au Procureur, Information Préoccupante pour les mineurs, mesures de protection en urgence, attestation clinique

14H30-15H00

Prise en charge d'une victime à accompagner : acteurs de la prise en charge, tissus associatif, plateformes d'écoute et orientation.

15H00-16H30

Prise en charge soignante : accueil, entretien, traçabilité, conseils, accompagnement et reconstruction.

17H: COLLATION

VIF

Rencontres interprofessionnelles



Participation à des conférences et réunions sur la thématique VIF :

- Conférence sur les violences sexuelles à la Faculté de droit de La Réunion (3/02)
- Parution de l'ouvrage collectif "125 et des milliers" de Sarah Barukh aux éditions HARPERCOLLINS, suite à sa venue en 2022 (lien fait grâce à l'association Femmes Solidaires), dans lequel paraît l'histoire 97, chapitre 10 "Le clan des sous-vivantes", témoignage d'Anne-Laure ALBISETTI.
- Accompagnement de la référente VIF du DAC dans ses missions (6/06 et 13/06).
- Sensibilisation de l'équipe de SAOME et travail pour réaliser une fiche de repérage en addicto en vue de la sortie d'un épisode "violences et addicto" en 2023.
- Rencontre de la CRIP 974 en vue de l'élaboration d'une fiche et d'un arbre décisionnel "mineurs".
- Intervention de l'URPS Infirmiers lors du ciné-débat "Une affaire de femmes" à St Paul le 27/09.
- Rencontre Dr Cochennec dans le cadre de sa thèse sur le diabète et les VIF, le 9/10.
- Rencontre de la MSP de St Pierre pour leur projet de prévention primaire sur l'emprise auprès des collégiens le 19/10.
- Participation à la conférence inversée de la CIVIISE le 19/12 à St Gilles les Bains.
- Participation au projet "La vie sera belle" de la réalisatrice Karole Rocher en juin 2023 et paru sur Youtube en décembre 2023.
- Participation au ciné-débat "Les chatouilles" du Festival du film au féminin.
- Participation aux rencontres de la MIPROF sur la formation des PS.

Certificats de décès



Expérimentation certificats de décès à La Réunion

Objectif : Permettre aux infirmiers libéraux de constater et de rédiger des certificats de décès à La Réunion

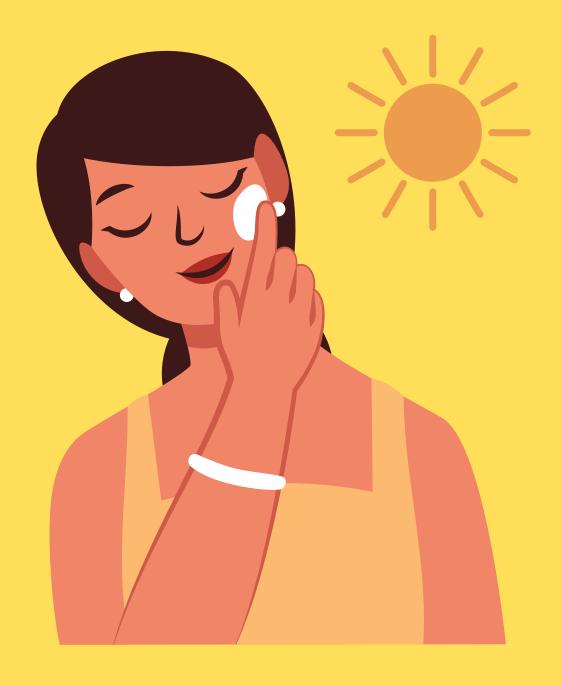
Travail en lien avec l'ARS de La Réunion pour mettre en place l'expérimentation au constat et à la rédaction de certificats de décès par les infirmiers libéraux en l'absence de disponibilités d'un médecin dans un délai raisonnable. Recensement des volontaires par l'URPS Infirmiers OI sur demande de l'ARS. Gestion de la communication envers les infirmiers libéraux. Demande de subvention afin de pouvoir indemniser les IDEL pour le temps consacré à la formation.

168 infirmiers se sont portés volontaires pour se former en e-learning (12h). Une attestation de formation est délivrée à l'issue pour ceux ayant réussi. Il convient d'enregistrer cette nouvelle activité sur l'espace personnel de l'Ordre Infirmiers.

5 réunions

Les dates: 17/07, 21/11, 15/12, 12/12 et 18/12

ONCORUN



Repérage précoce des cancers cutanés par les infirmiers libéraux

Objectif : Sensibiliser et former les infirmiers libéraux au repérage précoce des cancers cutanés.

L'URPS Infirmiers OI a participé aux groupes de travail visant à mettre en place des sessions de formation des infirmiers libéraux au repérage précoce des cancers cutanés avec ONCORUN et l'URPS masseurs-kinésithérapeutes Réunion-Mayotte.

Dates: 3/05 et 18/12

COPIL HPV



Campagne de vaccination HPV pour les collégiens

Objectif : Campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humain (HPV) pour les collégiens de 5ème à La Réunion

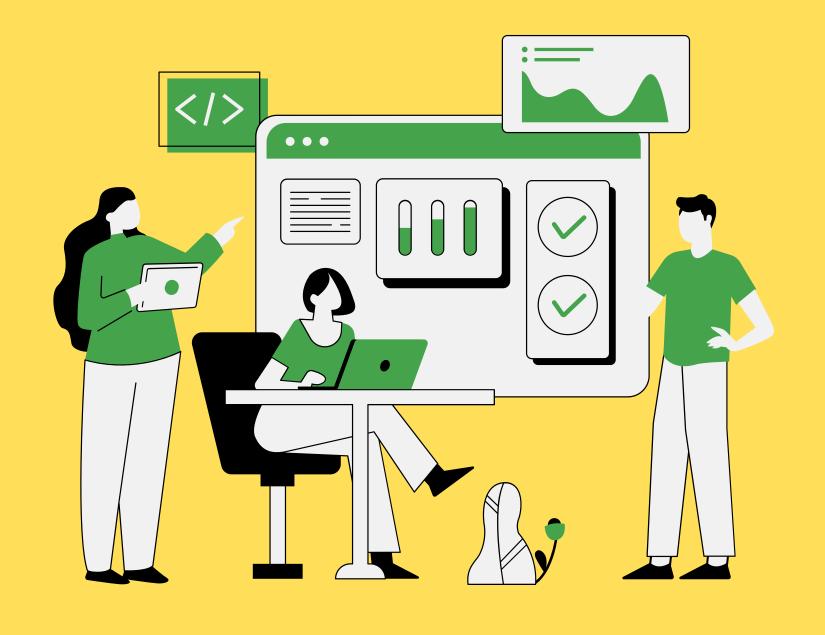
Participation de l'URPS Infirmiers OI au comité de pilotage initié par l'ARS de La Réunion afin d'organiser la vaccination dans les collèges du territoire.

4 réunions

Dates: 7/08, 12/09, 02/10 et 10/10

Mettre en place des projets dans le domaine des soins, de la prévention, de la promotion de la santé, de la veille sanitaire...

A MAYOTTE



JRIL e-santé à Mayotte



14/09/23

Journée régionale sur la e-santé et l'exercice coordonné à Mayotte

Objectifs:

- Journée dédiée aux infirmiers libéraux de Mayotte sur la e-santé et l'exercice coordonné, le 14/09/23 au Sakouli en partenariat avec l'équipe Mayotte de Tesis et avec la présence d'Olivier Brahic, Directeur Général de l'ARS.
- Tesis Mayotte a présenté la Messagerie Sécurisée de Santé (MSS), le Dossier Médical Partagé (DMP), Panda Lab, Lien Parcours et Mon Espace Santé.
- Présentation de la e-santé : téléconsultation, téléexpertise et télésoins, Forfait d'Aide à la Modernisation et à l'Informatisation du cabinet, vaccination en mode esanté.
- Présentation de l'exercice coordonné : CPTS, MSP, ESP.
- Retours d'expériences de la coordinatrice de la CPTS Avéroès et d'une infirmière en création de MSP.

14 réunions

Dates: 24/04, 5/06, 12/06, 04/07, 10/07, 11/07, 8/08, 14/08,

11/09, 13/09, 14/09, 16/09, 09/10 et 20/11

La presse en parle : ICI et LA



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JOURNÉE DES INFIRMIERS LIBÉRAUX SUR L'EXERCICE COORDONNÉ ET LA E-SANTÉ

Le Port, le 17 août 2023,

A propos de l'URPS

L'URPS Infirmiers Océan Indien est une association créée par la loi HPST qui représente les 3000 infirmiers libéraux de La Réunion et de Mayotte. Elle collabore avec les ARS de Mayotte et de La Réunion ainsi qu'avec les instances régionales. Ses missions englobent la conception de projets valorisant les infirmiers, l'évolution des compétences professionnelle et la promotion de l'exercice libéral. L'URPS participe à la planification de la santé régionale, l'analyse les besoins de santé et organise l'exercice professionnel sur le territoire. Elle s'investit dans la prévention, l'exercice coordonné et facilite l'adoption de systèmes de communication et d'information partagés. Son engagement contribue à l'amélioration globale des soins et peut, au travers des projets expérimentaux qu'elle mène, influencer l'évolution des politiques nationales.

Pour toute information, nous vous invitons à contacter l'URPS infirmiers Océan Indien :

- Courriel: chargemission@urpsinfirmiersoi.fr et president@urpsinfirmiers -oi.fr
- Téléphone : 0692575426

L'URPS Infirmiers OI est fière d'annoncer la tenue d'une journée dédiée aux infirmiers libéraux de Mayotte. Cet évènement, qui se déroulera le 14 septembre 2023, de 8h à 16h, à l'hôtel Le Sakouli, à Bandrélé, offre l'opportunité d'explorer les avancées de la e-santé, aborder les opportunités majeures pour la profession infirmière et engager des discussions constructives autour de l'exercice coordonné.

L'événement débutera par un accueil convivial dès 8h autour d'une tasse de café, favorisant les interactions entre les participants. Les moments de pause seront autant d'occasions pour les infirmiers de partager leurs expériences, de tisser des liens et de favoriser une collaboration renforcée.

L'inauguration officielle sera effectuée par M. Olivier Brahic, Directeur Général de l'ARS, qui mettra en lumière l'impératif absolu d'assurer un environnement sécurisé et favorable à la pratique infirmière. Un moment sera consacré à la gestion de la crise de l'eau, une question d'importance vitale dans un contexte insulaire.

L'URPS présentera ses missions et projets, illustrant ainsi son rôle central dans le développement des compétences infirmières. Parmi les temps forts de la journée, l'équipe du GCS Tesis de Mayotte présentera les solutions e-santé, en mettant en évidence leur capacité à améliorer significativement la qualité des soins dispensés sur le territoire. Par ailleurs, les perspectives offertes par la télé-santé en ambulatoire et les outils permettant à court terme d'endiguer les problématiques d'accès à un médecin seront explorés. L'accent sera également mis sur l'importance de la vaccination et ses implications dans le domaine de la e-santé, en prenant en compte les évolution récentes.

Après la pause déjeuner, la journée reprendra avec une session dédiée au Forfait d'Aide à la Modernisation du cabinet, conçu pour accompagner les infirmiers dans leur transition vers un exercice numérique et coordonné. Une session dynamique présentera les avantages des CPTS, des MSP et des ESP pour les infirmiers, avec pour objectif de renforcer la coordination sur le territoire.

La journée s'achèvera à 16h autour d'un goûter convivial, offrant aux participants l'opportunité de réfléchir aux perspectives suscitées par cette journée d'échanges.

Les médias sont cordialement invités à couvrir cet événement afin de diffuser les avancées et les réflexions de la profession, contribuant ainsi à promouvoir des soins accessibles et de qualité pour tous.



URPS INFIRMIERS OI 14 chemin des anglais Bâtiment A - Local n°3 97420 LE PORT

INRPS

25

Olivier BRAHIC, Directeur Général ARS Mayotte



Anne Laure ALBISETTI, URPS Infirmiers



El Habib ISMAEL, URPS Infirmiers



Nicolas BOCQUELET, URPS Infirmiers



Christelle WEIL, Coordinatrice CPTS



INTERVENANTS

MOIRIZIKI ABDOUSSOIMADOU, MSP



L'équipe TESIS Mayotte

CAFÉ D'ACCUEIL 8H00-8H30

Mot de la Présidente et du DG ARS 8H30-9H00

L'URPS Infirmiers, missions et projets portés 9H00-10h00

PAUSE 10H00-10H30

Tesis, les outils e-santé pour les libéraux 10H30-11h30

La téléconsultation, télé-expertise et télésoins 11H30-12H00

La télé-santé en ambulatoire à Mayotte 12H00-12h15

> La vaccination en mode e-santé 12H15-12H30

DÉJEUNER 12H30-13H45

Le forfait d'aide à la modernisation et à l'informatisation du cabinet 13H45-14H00

Vers un exercice coordonné : découvrez l'intérêt des CPTS, MSP, ESP pour les infirmiers... 14H00-15H30

GOÛTER 15H30 CLOTURE 16H00



Contact

Océan Indien

contact@urpsinfirmiers-oi.fr

Linkedin URPS Infirmiers

Facebook URPS Infirmiers O

JRIL VIF à Mayotte



23/11/23

Journée régionale sur les violences intrafamiliales à Mayotte

Objectif:

- Création d'une fiche sur l'orientation des victimes de VIF spécifique pour Mayotte avec les n° d'associations, ISCG, CPCA, UMJ, CRIP 976 et lien vers le Procureur de la République
- Organisation le jeudi 23 novembre 2023 d'une journée dédiée au repérage, à la prise en charge et à l'orientation des victimes de violences intrafamiliales au Sakouli à Mayotte. De nombreuses associations ont participé à la journée ce qui a rendu les échanges entre les professionnels très constructif.

Dates: 5/06, 14/11, 20/11, 22/11 et 23/11 **La presse en parle (Journal de Mayotte - JDM):**

- https://lejournaldemayotte.yt/2023/11/24/violencesconjugales-et-intrafamiliales-les-professionnels-desante-formes-a-les-reperer/
- https://lejournaldemayotte.yt/2023/11/07/formationdes-infirmiers-aux-violences-intrafamiliales/

Enquête EPIMAY



Enquête épidémiologique sur le territoire mahorais

Objectif: Réalisation d'une enquête de surveillance épidémiologique en population générale à Mayotte, désignée sous le nom d'« Epimay ».

Cette enquête a pour finalité de construire un diagnostic en santé complet du territoire et de définir les populations les plus à risque afin de permettre à l'ARS de Mayotte d'optimiser ses actions préventives en santé. Elle va apporter de la connaissance sur un panel de pathologies reconnues comme d'intérêt public pour le territoire (Leptospirose, Fièvre typhoïde, Drépanocytose, Dengue, Rubéole, Poliomyélite, Hépatite A et B, stupéfiants...).

Pour mener à bien ce projet, l'ARS Mayotte fait appel à l'URPS Infirmiers O afin de mobiliser une infirmière coordinatrice et des infirmiers libéraux pour effectuer des prélèvements sanguins auprès de 2000 personnes, par tirage aléatoire, sur 8 semaines, à partir du mois de mai 2024.

Date: 12/09

G. Gestion des crises sanitaires et des situations exceptionnelles



Crise de l'eau 976



Gestion des problématiques liées à la crise de l'eau à Mayotte

Objectif:

- Réorganiser l'offre de soins dans le contexte de pénurie d'eau sur le territoire de Mayotte avec des coupures d'eau de plus de 48h par commune, deux fois par semaine.
- Gestion en lien avec l'ARS de la distribution et de la livraison de cuves de 500L ou 1000L de stockage d'eau à usage non-alimentaire pour permettre aux cabinets des infirmiers libéraux de continuer leur activité (recensement des besoins des IDEL).
- Participation aux **points situation sanitaire** de l'ARS de Mayotte.

8 réunions

Les dates : 23/03, 31/05, 12/06, 13/06, 12/07, 23/08, 19/09 et 25/09.

Vaccination Mayotte

11 réunions

Les dates:

- 24/04
- 10/07
- 1/08, 4/08 et 7/08
- 9/10 et 24/10
- 13/11, 14/11 et 21/11
- 12/12



Vaccination de la population afin de prévenir tout risque épidémique dans le cadre de la crise de l'eau

Objectif: Sur signal reçu au Point focal Régional, des opérations de vaccination seront mises en oeuvre autour des cas (maladies hydriques) présents sur les communes touchées, dans le délai le plus court possible.

Le contexte de forte circulation virale et de prégnantes tensions touchant les structures en matière de ressources humaines médicales et paramédicales rendent nécessaires une organisation territoriale de la prise en charge vaccinale. L'ARS de Mayotte a demandé à l'URPS d'identifier les infirmiers libéraux pour assurer la vaccination de la population afin d'éviter tout risque épidémique dans le contexte de pénurie d'eau.

L'URPS a recensé les infirmiers libéraux volontaires pour participer à ces opérations de vaccination éphémères (poliomyélite, hépatite A, choléra, fièvre typhoïde). L'équipe est constituée de 35 infirmiers libéraux volontaires sur tout le territoire.

Réalisation avec l'ARS Mayotte d'un webinaire pour informer les infirmiers libéraux sur ce dispositif.

Sécurisation IDEL 976



17 réunions

Dates:

- 17/01 et 31/01
- 1/02, 6/02, 7/02, 13/02, 14/02, 20/02 et 21/02
- 7/03, 14/03, 23/03 et 28/03
- 25/04
- 2/05 et 9/05
- 18/12

Gestion des problématiques liées à l'insécurité subie par les infirmiers libéraux à Mayotte

L'URPS a établi des préconisations, un plan d'actions concret et un budget prévisionnel pour améliorer la situation des infirmiers libéraux en exercice à Mayotte en adéquation avec les besoins sur le terrain. Transmission à l'ARS 976, Préfecture et Ministère des Outre-Mer.

- Recensement des infirmiers libéraux afin d'installer des films de protection sur leurs véhicules.
- Recensement des infirmiers volontaires pour participer à l'expérimentation sur la zone Mamoudzou d'un bouton permettant de donner l'alerte en cas d'agression.
- Travail avec l'ARS sur la sécurisation des infirmiers dans le cadre de l'opération "Wuambushu", sur les risques de **rupture d'accès aux soins** des populations déplacées.
- Suite à l'agression d'une IDEL en exercice, alerte du Préfet.
- S'accorder avec l'ARS et la Préfecture sur les process de déclaration puis informer les IDEL sur la marche à suivre en cas d'agression.
- Demande à l'ARS qu'un infirmier libéral agressé au cours de son exercice professionnel puisse être pris en charge psychologiquement dans les 48h, afin de limiter les conséquences du traumatisme --> ouverture de la CUMP aux soignants agressés.

Pénurie de carburants 976



2 gestions de crises

Dates: 20/02, 21/02 et 24/07

Gestion de la pénurie de carburants impactant les infirmiers libéraux de Mayotte

Objectifs: Dans le contexte d'une pénurie de carburants qui pourrait compromettre la capacité des infirmiers libéraux à assurer la continuité des soins, l'URPS Infirmiers agit de manière proactive en collaboration avec les autorités locales.

- Nous sollicitons la préfecture pour obtenir un accès prioritaire aux stations-services pour les infirmiers libéraux. Cette démarche vise à garantir que les infirmiers puissent disposer des ressources nécessaires pour se déplacer et répondre aux besoins de leurs patients, même en période de crise.
- Parallèlement, l'URPS communique activement auprès des infirmiers, en leur fournissant des informations régulières sur la situation, les mesures prises et les directives à suivre. Cette communication aide à maintenir au maximum la continuité des soins, même dans des circonstances exceptionnelles.

Sécurisation IDEL 974



Gestion des problématiques liées à l'insécurité subie par les infirmiers libéraux à La Réunion

Objectifs:

- Interview sur France Inter sur la violence envers les soignants
- Rencontre avec le RéseauVIF afin d'envisager un appui psychologique pour les soignants victimes de violence.
- Rencontre avec la Présidente du Conseil Interdépartemental de l'Ordre des Infirmiers de La Réunion et le référent violence pour information sur le nouveau dispositif du "Référent violence".
- Demande à l'ARS qu'un infirmier libéral agressé au cours de son exercice professionnel puisse être pris en charge psychologiquement dans les 48h, afin de limiter les conséquences du traumatisme.

3 réunions

Les dates : 15/02, 16/02 et 20/04

Cyclones



Gestion et information durant les alertes cycloniques

L'URPS joue un rôle essentiel dans la gestion des crises exceptionnelles telles que les cyclones. En période cyclonique, nous nous concentrons sur la communication et la coordination des actions à entreprendre auprès des infirmiers libéraux.

À travers de recommandations, l'URPS informe les professionnels de santé sur la conduite à tenir durant l'alerte cyclonique, à chaque passage en alerte, en mettant l'accent sur leur sécurité et celle des patients. Cela peut inclure des recommandations sur la continuité des soins, la sécurisation des équipements, la préparation aux situations d'urgence et la reprise progressive de l'activité selon les conditions.

2 réunions

Dates: 20/02 et 21/02

Covid



Appui aux infirmiers dans le cadre de la gestion de la crise covid

Dans le cadre de la poursuite de la gestion de la crise COVID-19, l'URPS Infirmiers a continuer d'assurer la mise à jour constante de la fiche de cotations COVID, un outil essentiel pour aider à la facturation des actes.

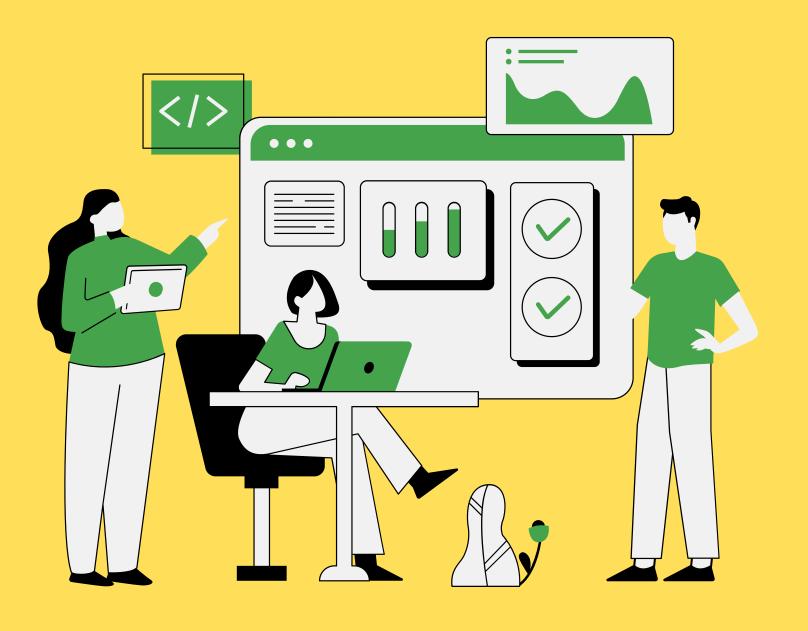
Cette fiche, régulièrement actualisée en fonction des directives sanitaires et des évolutions règlementaires, fournit des informations précises pour aider les infirmiers à coter leurs actes.

En parallèle, l'URPS assure un relai efficace de communication auprès des infirmiers libéraux, en diffusant les mises à jour, les recommandations sanitaires et les bonnes pratiques à adopter.

Afin d'anticiper d'éventuelles nouvelles crises sanitaires, l'URPS Infirmiers a diffusé l'intégralité de ses process et diagrammes de soins aux CPTS, désormais compétentes dans la gestion des crises sanitaires.

Dates: 7/03

H. Favoriser le déploiement et l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés



Numérique en santé



14 réunions

Les dates : 16/01, 14/02, 23/01, 21/02, 28/03, 25/04, 2/05, 12/06, 31/07, 01/08, 16/09, 16/10, 17/10, 6/11 et 11/12

Participation au développement du numérique en santé

La Réunion:

- Présentation de l'outil "PandaLab" avant communication auprès des infirmiers libéraux.
- Retour utilisateurs sur PandaLab.
- Tournages de vidéos pour masante.re sur la vaccination HPV et sur les VIF.
- Présentation du Dossier Communiquant en Cancérologie par Tesis 974.
- RDV avec Tesis 974 pour faire le point sur les besoins des infirmiers libéraux.

Mayotte:

- Participation à la mise en route des outils numériques pour Mayotte avec l'ARS 976 et l'équipe Tesis Mayotte.
- Rendez-vous avec le responsable du déploiement numérique ARS 976 pour envisager le développement de la téléconsultation et de la télé-expertise par les IDEL.
- Rencontre avec NOMADEC (Orange Business).
- Réunion stratégique pour le développement de la télémédecine à Mayotte (Connex Santé).

Système d'information Etap Santé



Système d'information avec le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)

Objectif: Créer un système d'information partagé interne au DAC afin que les gestionnaires de cas puissent gérer les cas complexes qu'elles accompagnent.

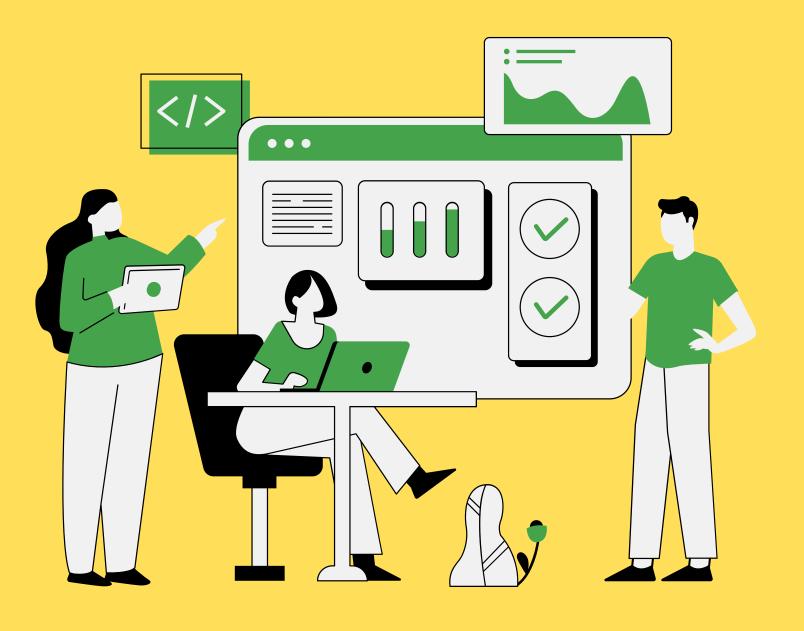
A terme, ce système sera ouvert afin de servir tous les cas d'usage sur le terrain et faire le lien entre le sanitaire, social et médico-social. Ce nouveau système permettra une analyse des données plus fine afin d'identifier les améliorations à apporter aux différents parcours de soins.

L'URPS Infirmiers a participé aux COPIL du DAC pour la création du Système d'Information.

3 réunions

Les dates : 2/05, 22/08 et 17/10

I. Informer les infirmiers libéraux de l'Océan Indien



Site internet



Refonte du site internet de l'URPS et optimisation des outils internes

Objectif:

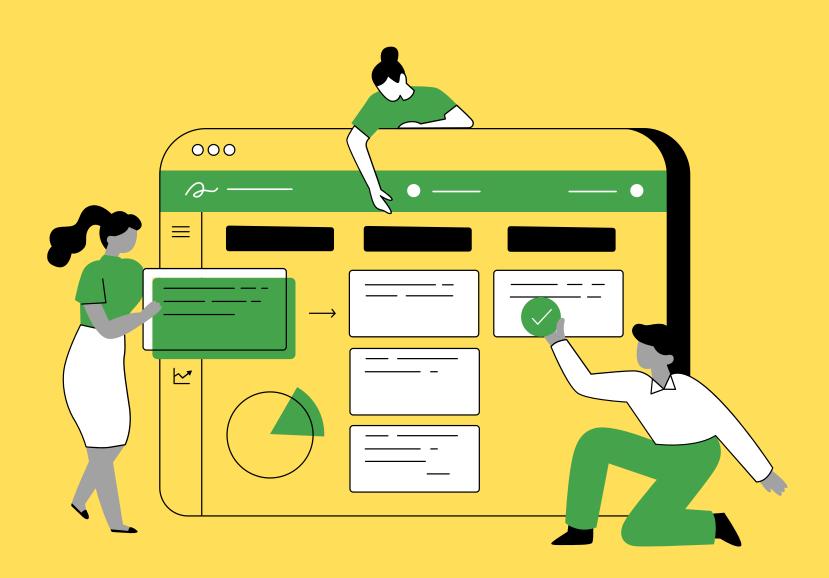
- Refondre complètement le site internet pour faciliter l'accessibilité et la lisibilité des informations.
- Optimisation des outils de gestion interne.

Au cours de l'année écoulée, nous avons entrepris une refonte complète du site internet afin d'améliorer son accessibilité et son efficacité. Cette initiative a permis de créer une navigation en ligne plus intuitive, offrant aux infirmiers, partenaires institutionnels et au grand public une expérience optimisée. Grâce à une organisation simplifiée du contenu, notre nouveau site renforce notre engagement à fournir des informations pertinentes et à faciliter la communication auprès des infirmiers.

14 groupes de travail et réunions :

- 10/01 et 23/01
- 2/02, 13/02, 14/02, 20/02 et 28/02
- 11/04 et 27/04
- 2/08, 7/08 et 9/08
- 6/12 et 12/12

Information et communication vers les IDEL



Informer les infirmiers libéraux de La Réunion et de Mayotte

55 campagnes mailing envoyées

Page Facebook @urpsinfirmiersoi

- 1,1K abonnés
- 1K personnes aiment la page

Page LinkedIn

• 421 abonnés

Site urpsinfirmiers-oi.fr

Lettres info: 6/01, 10/05 et 17/07

Interviews à la radio pour promouvoir la profession infirmière :

- 15/02 interview pour France Inter sur la violence envers les soignants.
- 16/10 interview pour RTL sur le quotidien d'une infirmière libérale.

Où nous retrouver?



Adresse

14 chemin des anglais

Bât. A - Local n°3 97420 LE PORT

Mail

contact@urpsinfirmiers-oi.fr

Facebook

@urpsinfirmiersoi

LinkedIn

URPS Infirmiers Océan Indien

d'écoute **Podcast**

Plateformes Soundcloud, Deezer, Spotify, Google Podcast, Podcast Addict, Podcast en Santé et Youtube